

La Belgique aussi demande que la Céni recompte les voix

RD CONGO Au sein du Conseil de sécurité, Didier Reynders veut faire entendre la voix de la Belgique sur les élections controversées

Si le Conseil de sécurité des Nations unies hésite toujours sur la position à adopter par rapport aux élections controversées du 30 décembre dernier en RDC, de plus en plus de voix se font entendre pour réclamer un recomptage des voix. Après les observateurs de la SADC (Communauté des Etats d'Afrique australe) et le président zambien Edgar Chagwa Lungu, qui ont été très clairs dimanche en demandant de recompter les voix, la Belgique a fait de même lundi mais en proposant que la Commission électorale nationale indépendante (Céni) publie tous les procès-verbaux affichés sur les bureaux de vote.

« C'est presque la même chose », a déclaré lundi le ministre MR des Affaires étrangères, Didier Reynders, lors de la présentation des priorités de la Belgique au Conseil de sécurité pour 2019-2020. Une petite différence sémantique, mais le signe que la Belgique compte bien faire entendre sa voix au sein de la plus

haute instance de l'ONU. Les 15 membres du Conseil de sécurité (5 permanents et 10 non permanents) restent divisés même si une position commune se dégage dans le chef des cinq Etats membres de l'Union européenne (France, Royaume-Uni, Allemagne, Pologne et Belgique) des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud.

Pour Didier Reynders, il s'agit de rendre possible une vérification « en toute transparence » afin de s'assurer que chaque vote émis par les électeurs congolais « correspond bien au résultat ». Plusieurs sources et réseaux d'observateurs estiment que les résultats provisoires ne reflètent pas la réalité ; en clair, qu'ils ont été « arrangés ». C'est notamment le cas de la Cenco (Conférence épiscopale congolaise), qui avait déployé 40.000 observateurs à travers tout le pays. Elle a estimé jeudi dernier que « les résultats de l'élection présidentielle tels que publiés par la Céni ne correspondent

pas aux données collectées à partir des bureaux de vote et de dépouillement ».

Huit jours pour statuer

La Cour constitutionnelle devra également statuer sur les résultats. Vendredi dernier, elle a été saisie d'une requête par le candidat arrivé deuxième, Martin Fayulu, qui estime avoir remporté la présidentielle avec 61 % des suffrages. La Cour dispose d'un délai de huit jours pour se prononcer et va commencer à examiner le recours mardi matin.

Selon les résultats provisoires publiés le 10 janvier par la Céni, Félix Tshisekedi est arrivé en tête avec 38,57 %, Martin Fayulu suit avec 34,83 % et Emmanuel Shadary – le candidat du parti de Kabila – avec 23,84 % des voix. Si les résultats provisoires sont confirmés, Etienne Tshisekedi devrait succéder à Joseph Kabila qui est au pouvoir depuis l'assassinat de son père en 2001. ■

PHILIPPE DE BOECK

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

La Belgique présidera en février 2020

Depuis le 1^{er} janvier, la Belgique siège au Conseil de sécurité de l'ONU aux côtés des cinq membres permanents et des neuf autres membres non permanents. Lors de la présentation des priorités belges pour ce mandat de deux ans, lundi au Palais d'Egmont, Didier Reynders a confirmé que la Belgique présidera le Conseil en février 2020. La présidence tournante est en effet assurée chaque mois par un des quinze Etats membres suivant l'ordre alphabétique en anglais. La seule inconnue réside autour de l'arrivée de quatre nouveaux membres (début 2020) dont les deux premières lettres précéderaient « Belgium ».

PH.DB.